

**Commune de CANY-BARVILLE**  
**CONSEIL MUNICIPAL – Séance du lundi 13 février 2017**  
**COMPTE-RENDU DE PRESSE**

L'an deux mil dix-sept, le treize février à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre THEVENOT, maire de la commune de Cany-Barville.

***Etaient présents :***

M. Jean-Pierre THEVENOT, Maire – M. Rémi GOUDSMETT, M. Michel BAUDRY – Mme Christel CARPENTIER, adjoints au Maire, M. Jean-Charles FONTAINE et M. Pierre-Yves JEGAT, conseillers municipaux délégués,

M. Yvan BUNEL, M. Jean-Yves STEPHAN, Mme Evelyne ARONDEL, Mme Marlyse DOULET, Mme Odile MARCHAND, Mme Agnès LEDUC, M. Pascal LARGILLET, Mme Marie-José GUILLEBERT, Mme Brigitte HATTON, M. Romain DEHAIS, Mme Martine DECOOL, M. Michel LEVIEUX, et Mme Annie LEFRANCOIS - conseillers municipaux.

***Absents excusés ayant donné pouvoir :***

Mme Myriam BOUQUEREL donne pouvoir à Mme Brigitte HATTON

M. Nicolas MOLETTE donne pouvoir à M. Michel BAUDRY

Mme Aurore RAUCH donne pouvoir à Mme Marie-José GUILLEBERT

***Absente :*** Mme Magali GOY

***Date de convocation :*** 06 février 2017

*Monsieur le Maire constate le quorum, ouvre la séance à 20h30.*

*Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marie-José GUILLEBERT est élue secrétaire de séance.*

*Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.*

***Compte-rendu de la séance du conseil municipal du lundi 16 janvier 2017 : adopté à l'unanimité.***

***Conseil municipal des enfants :***

*Lise et Côme, jeunes conseillers présentent les projets 2017 du conseil municipal des enfants. A l'issue de leur exposé, ils invitent le conseil municipal et la population à leur prochaine « fête du jeu de sociétés » le dimanche 19 mars 2017 à partir de 14h30 – salle du Bailliage de Caux, organisée en partenariat avec la ludothèque de l'association ASCALUD.*

*Mercredi 29 mars 2017, le CME se rendra à Caen, pour visiter l'Abbaye aux Dames qui abrite l'Hôtel de Région Normandie.*

**Délibérations :**

**Finances – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Vu la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, instaurant par son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire,

Sur proposition de la commission des finances, en ses séances des 07 décembre 2016 et 07 février 2017,

Monsieur le Maire présente les résultats provisoires des comptes administratifs 2016 du budget principal de la commune, des budgets annexes « locaux commerciaux » et « camping municipal ».

L'adoption de ces résultats sera soumise au vote du conseil municipal en sa séance du 13 mars 2017.

Monsieur le Maire poursuit par la PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2017 en application de l'article D.2312-3 du code général des collectivités territoriales.

Le rapport d'orientation budgétaire est disponible à la consultation publique au secrétariat de l'Hôtel de Ville, il sera affiché aux lieux habituels sur les panneaux d'affichage et publié sur le site internet de la commune.

Adopté à la majorité : 1 voix contre – 1 abstention.

**Modification du périmètre de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre – demande d'adhésion des communes de Vinnemerville et Criquetot le Mauconduit**

Par arrêté préfectoral en date du 09 janvier 2017, Mme la Préfète de Seine-Maritime envisage d'instituer un nouveau périmètre pour la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, et permettre ainsi l'adhésion des communes de Criquetot le Mauconduit et Vinnemerville. Le conseil municipal formule un avis favorable à l'adhésion de ces deux nouvelles communes. Adopté à l'unanimité.

**Résidence Paul le Baleur : mise à disposition du domaine public communal à la CCCA, pour exercice de sa compétence en matière de voirie communale**

Par délibération en date du 14 novembre 2016, le conseil municipal, a décidé d'intégrer dans le domaine public communal les emprises foncières, des voiries et réseaux de la résidence Paul le Baleur, route de Bosville, Le conseil municipal décide mettre à disposition de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, compétente en matière de voirie, ces voiries et réseaux.

La commune assurera l'entretien des espaces verts suivant le plan d'entretien des espaces verts fourni par le constructeur Bouygues Immobilier. Adopté à l'unanimité.

**Aménagement de trois logements - 16 rue du Hôme – non restitution partielle de la retenue de garantie à l'entreprise ANDRIEU Electricité – lot 8**

L'entreprise ANDRIEU, attributaire du lot 8 – électricité, a rencontré des difficultés dans la mise en œuvre de l'interphone desservant les 3 logements. Le conseil municipal décide de retenir une partie de la retenue de garantie, et de faire exécuter les travaux par une entreprise en capacité d'assurer le bon fonctionnement de l'installation. Adopté à l'unanimité.

**Personnel communal : dérogation permettant aux jeunes en situation de formation professionnelle dans la Fonction Publique territoriale d'effectuer des travaux dits « réglementés »**

Le décret n°2016-1070 du 3 août 2016 fixe les modalités de la procédure de dérogation permettant aux jeunes âgés d'au moins quinze ans et de moins de dix-huit ans en situation de formation professionnelle dans la fonction publique territoriale d'effectuer des travaux dits « réglementés », Afin de permettre aux jeunes apprentis des services « espaces verts » et « techniques », d'utiliser des outils et machines nécessaires à leur formation, le conseil municipal sollicite une dérogation, au dispositif législatif des travaux dits « réglementés », suivant un état soumis à l'avis du CHSCT et du Comité technique commun. Adopté à l'unanimité.

**Personnel communal : mobilisation des moyens humains et techniques - modalités de mise en place des astreintes**

Par délibération du conseil municipal en date du 10 décembre 2012, le conseil municipal a décidé de mettre en place des périodes d'astreinte et de permanence, en définissant les modalités d'application. Après examen de la commission des affaires du personnel communal en sa séance du 23 janvier 2017, et avis du comité technique commun en sa séance du 10 février 2017, les modalités de mise en œuvre sont définies pour le plan hivernal, ainsi que pour les astreintes d'exploitation. Adopté à l'unanimité.

**Indemnités versées aux stagiaires**

Dans le cadre de leur cursus scolaire de formation en milieu professionnel, la commune a accueilli des jeunes stagiaires dans différents services municipaux.

La commission des affaires du personnel communal, en sa séance du 23/01/2017 fixe les modalités d'attribution des indemnités aux stagiaires. Adopté à l'unanimité.

**Renouvellement de convention avec l'association « Trait d'Union » pour les permanences de l'écrivain public**

L'Association « Trait d'Union » propose au public les services d'un écrivain public. L'association tient une permanence à l'Hôtel de Ville, tous les 2ème et 4ème vendredis du mois, de 10h à 12h, ou sur rendez-vous. Le conseil municipal approuve la reconduction de la convention de mise à disposition d'une permanence. Adopté à l'unanimité.

**Compte-rendu des décisions du maire prises en vertu de la délégation de pouvoirs au maire.**

Une case commerciale, sise place Robert Gabel, est disponible à la location – renseignements au secrétariat de l'Hôtel de Ville.

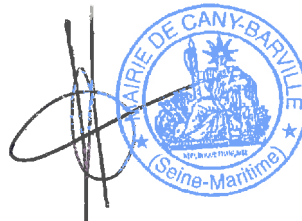
**AGENDA :**

- Concours agricole du lundi gras – lundi 27 février 2017 sur le champ de foire
- Exposition à la médiathèque « les Semailles » du 02 février au 04 mars 2017 « les Paysans et les Paysages » - exposée le lundi 27 février 2017 – salle du Bailliage de Caux.
- « fête du jeu de sociétés » - dimanche 19 mars 2017 à partir de 14h30 – salle du Bailliage de Caux, organisée par le Conseil Municipal des Enfants, en partenariat avec la ludothèque de l'association ASCALUD.

**Prochaine séance du conseil municipal : lundi 13 mars 2017 à 20h30.**

La séance est levée à 23h05.

Fait à Cany-Barville, le 14 février 2017.



Le Maire,

Jean-Pierre THEVENOT